



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1276
23 décembre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'ÉVOLUTION DE LA
SITUATION EN GUINÉE-BISSAU ET LES ACTIVITÉS DU BUREAU
D'APPUI DES NATIONS UNIES POUR LA CONSOLIDATION DE LA
PAIX EN GUINÉE-BISSAU

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité en date du 6 avril 1999, dans lequel le Conseil m'a prié de le tenir périodiquement informé et de lui présenter un rapport avant le 30 juin 1999, puis tous les 90 jours à partir de cette date, sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau.

2. Les membres du Conseil se souviendront que, dans mon dernier rapport en date du 29 septembre 1999 sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/1999/1015), j'ai décrit les progrès réalisés par le Bureau d'appui dans l'exécution de son mandat afin d'aider à consolider les processus de paix et de démocratisation en Guinée-Bissau. J'ai souligné, en particulier, les activités du Bureau d'appui visant à créer des conditions politiques et techniques propices à la tenue d'élections législatives et présidentielles le 28 novembre 1999.

3. Le présent rapport porte sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau depuis le 29 septembre 1999, notamment les préparatifs et la tenue des élections du 28 novembre.

II. ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

4. Depuis mon dernier rapport au Conseil, la situation politique en Guinée-Bissau a été dominée par les préparatifs et la tenue des élections législatives et présidentielles du 28 novembre.

5. Alors que les préparatifs en vue des élections progressaient, avec l'assistance directe du Bureau d'appui et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les principaux dirigeants du pays, y compris le Président par intérim, le Premier Ministre, les dirigeants des partis politiques et les chefs militaires, ont réaffirmé leur engagement envers l'organisation des

élections comme prévu. Les autorités militaires ont réitéré en particulier leur promesse faite en public non seulement d'appuyer les processus de paix et de démocratisation en cours, mais également de transformer les forces armées en une armée républicaine plus professionnelle et subordonnée aux autorités civiles, après les élections.

6. Les efforts déployés par une faction au sein des forces armées afin de perpétuer le rôle traditionnellement dominant des militaires dans la vie politique du pays ont échoué lorsqu'un projet d'additif à la Constitution appelé la Magna Carta, a été rejeté par les dirigeants politiques et a ensuite été retiré. Les dirigeants politiques et militaires ont réaffirmé la suprématie de la Constitution, qui prévoit l'état de droit en Guinée-Bissau.

7. Entre-temps, les relations entre la Guinée-Bissau et ses voisins ont continué dans l'ensemble à s'améliorer et ont été encore renforcées par les efforts de mon Représentant, Samuel Nana-Sinkam, qui s'est efforcé, en collaborant étroitement avec les gouvernements concernés, d'aider à consolider la paix et la sécurité dans toute la sous-région. À cette fin, il s'est rendu au Sénégal et en Guinée du 8 au 15 novembre, comme je l'avais indiqué dans ma lettre en date du 13 octobre adressée au Président du Conseil (S/1999/1091). Les relations bilatérales entre la Guinée-Bissau et ses partenaires internationaux ont reçu une forte impulsion lorsque les contributions financières annoncées pour les élections ont été entièrement versées avant les élections.

8. Sur le plan intérieur, il y a eu un relâchement notable des tensions dans le climat politique au cours de la période considérée. Les journaux sont à nouveau publiés, de nouveaux magazines sont apparus et les stations de radio privées ont repris leurs émissions. Grâce à cela, la population en général participe de plus en plus à la vie politique du pays; le dialogue politique a repris sa place de premier plan et, comme cela a été démontré pendant la campagne électorale, il est de plus en plus caractérisé par la tolérance et le respect des opinions contraires.

9. Afin de promouvoir davantage la réconciliation nationale et la tolérance, mon Représentant a lancé un appel aux candidats qui se présentaient aux élections du 28 novembre pour qu'ils se concentrent sur les problèmes et non sur les personnalités, et qu'ils s'abstiennent d'exploiter les différences sociales, religieuses et ethniques pour en tirer des avantages politiques. Il est apparu de plus en plus clairement que le projet d'amendement à l'article 5 de la Constitution, qui avait pour objet d'interdire à toute personne dont les parents n'étaient pas nés dans le pays d'exercer des fonctions publiques importantes, pouvait semer la discorde, et il a donc été suspendu jusqu'à ce que la nouvelle Assemblée nationale soit mise en place après les élections.

10. À l'occasion de la célébration cette année de la Journée des Nations Unies, le Bureau d'appui a organisé, du 22 au 24 octobre, un tournoi national de football auquel ont participé des équipes comprenant des jeunes de différentes appartenances ethniques, politiques et religieuses, et venant de différentes parties du pays. Les principaux dirigeants politiques et militaires ont assisté à cette manifestation, la première de ce genre depuis 1996, qui a remporté un vif succès.

III. LES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES ET PRÉSIDENTIELLES DU 28 NOVEMBRE 1999

A. Aperçu général

11. Douze candidats, dont quatre candidats indépendants, se sont présentés aux élections présidentielles. Les candidats comprenaient notamment le Président par intérim Sanha, candidat du Parti africain pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert (PAIGC), Kumba Yala, chef du Parti du renouveau social [Partido para a Renovação Social (PRS)], Joaquim Balde du Parti social démocratique [Partido Social Democratico (PSD)] et Abubacar Balde de l'Union nationale pour la démocratie et le progrès (União Nacional para a Democracia et o Progresso). Tatis Sa, Fernando Gomes, Salvador Tchongo et Faustino Imbali se sont présentés comme candidats indépendants. Pour gagner au premier tour des élections, un candidat devait obtenir 50 % des voix plus une voix.

12. Dans le cadre des élections législatives, des candidats de 13 partis politiques se sont disputé les 102 sièges de l'Assemblée nationale. Deux sièges étaient réservés pour la représentation des Bissau-Guinéens résidant à l'étranger, l'un d'entre eux pour ceux qui résident en Afrique et l'autre pour ceux qui résident en Europe.

13. La responsabilité de l'organisation et de la tenue des élections incombait à la Commission nationale électorale (CNE), qui a dû faire face à de graves difficultés, notamment la faiblesse des institutions nationales, le manque de ressources et le mauvais état des infrastructures.

B. Assistance technique et financière pour les élections

14. À la demande du Gouvernement de la Guinée-Bissau, l'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du PNUD, a fourni une assistance technique au cours des différents stades du processus électoral. Une équipe d'assistance technique, comprenant un conseiller technique principal et des experts en administration des élections, logistique, systèmes d'information, enregistrement des électeurs et éducation civique, a été déployée afin d'aider la CNE. L'équipe a également aidé la CNE à élaborer un plan opérationnel, qui comprenait l'achat, la livraison et la collecte de tout le matériel des bureaux de vote, l'informatisation des listes d'électeurs, l'identification des bureaux de vote, et la formation et le déploiement des agents électoraux.

15. Afin d'appuyer le processus électoral, la communauté internationale a fourni à la fois des ressources financières et des contributions en nature. En particulier, l'Union européenne (UE), les Pays-Bas et le Japon ont fourni des contributions, par l'intermédiaire du PNUD, d'environ 4,5 millions de dollars des États-Unis, alors que le Portugal, le Brésil et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) ont fourni des contributions en nature. Pour la coordination des observateurs électoraux, l'Allemagne et la Suède ont fourni des contributions en nature de 52 000 dollars et de 30 000 dollars respectivement, et la France a versé 1 million de francs (environ 110 000 dollars) au fonds d'affectation spéciale du Bureau d'appui pour le financement d'activités liées aux élections.

16. Avec l'assistance technique de l'équipe du PNUD, la CNE a réussi à enregistrer 502 678 électeurs potentiels, ce qui représente environ 91,2 % de l'électorat, et elle a lancé une campagne massive d'éducation civique afin d'informer et d'éduquer l'électorat au sujet du processus électoral.

C. Campagne électorale

17. La campagne électorale s'est déroulée du 5 au 26 novembre 1999. Afin de faciliter un dialogue politique libre et juste, le Bureau d'appui a organisé un Forum pour des élections ouvertes, justes et transparentes, qui a eu lieu du 10 au 26 novembre. Le Forum s'est achevé par les débats télévisés d'une table ronde tenue le 26 novembre, au cours de laquelle les candidats présidentiels se sont adressés à l'électorat et ont répondu aux questions des animateurs. Le Bureau d'appui, en collaboration avec le PNUD et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a également organisé les 19 et 20 novembre 1999 un séminaire visant à promouvoir la participation des femmes à la vie politique. Ce séminaire, qui a réuni 43 candidates représentant 13 partis politiques et venant de toutes les régions de la Guinée-Bissau, a été axé sur l'importance d'unir leurs efforts afin d'améliorer la qualité de la vie de toutes les femmes du pays.

18. À la veille des élections, le 24 novembre 1999, j'ai publié une déclaration dans laquelle j'ai félicité tous ceux qui, à l'intérieur et à l'extérieur de la Guinée-Bissau, avaient apporté leur contribution pour que les élections puissent se tenir. J'ai lancé un appel à toutes les parties intéressées, y compris les militaires, afin d'assurer que les élections se déroulent d'une manière libre, juste et transparente et sans ingérence. J'ai également réaffirmé que l'Organisation des Nations Unies était prête à appuyer le processus électoral jusqu'à sa conclusion et à aider le nouveau gouvernement à instaurer un climat durable de paix et de réconciliation propice au relèvement et au développement économiques.

D. Observation internationale des élections

19. À la demande du Gouvernement, le Bureau d'appui a coordonné l'observation internationale des élections avec la participation de 88 observateurs à court terme venant des 19 pays suivants, qui avaient été invités par le Gouvernement : Angola, Belgique, Bénin, Canada, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Gambie, Guinée, Mozambique, Niger, Nigéria, Pays-Bas, Portugal, Sénégal, Suède et Togo. Les observateurs ont participé soit au nom de leurs pays respectifs, soit en faisant partie des délégations de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), de l'Organisation internationale de la francophonie ou de la CPLP. Les observateurs ont couvert plus de 40 % des 2 003 bureaux de vote.

E. Jour des élections, 28 novembre 1999

20. Plus de 80 % des électeurs inscrits ont participé aux élections. Malgré les premiers rapports qui ont fait état de retards dans le commencement des opérations à certains bureaux de vote, en raison de problèmes de transport et de la lenteur des livraisons des documents électoraux, la situation s'est améliorée en milieu de journée et s'est largement stabilisée. Pour compenser les retards,

le scrutin a été ouvert jusqu'au 29 novembre dans les quelques bureaux de vote où il avait commencé en retard.

21. Dans l'ensemble, le scrutin s'est déroulé dans le calme et dans l'ordre, et aucun incident notable n'a été signalé. La situation générale dans le pays est restée calme tout au long du dépouillement du scrutin, qui a commencé immédiatement après la clôture des bureaux de vote, en présence des représentants des partis politiques et des observateurs internationaux.

22. Le 30 novembre, les observateurs internationaux ont déclaré dans un communiqué commun que le scrutin s'était déroulé dans un "climat de civilité, de sérénité, de transparence et de sincérité" et conformément aux lois électorales de la Guinée-Bissau.

F. Résultats des élections

23. Le 9 décembre, la Commission nationale électorale a publié les résultats officiels indiquant qu'à l'issue des élections législatives, le PRS, dirigé par Kumba Yala, venait en tête, ayant obtenu 38 des 102 sièges de l'Assemblée nationale. Le parti Résistance Guinée-Bissau (RGB) le suivait avec 28 sièges, tandis que le parti au pouvoir (PAIGC) obtenait 24 sièges. Cependant, la Commission nationale électorale a ensuite révisé officiellement le décompte et attribué un siège supplémentaire au RGB, qui obtenait donc 29 sièges. Cinq autres partis se partageaient les sièges restants. Aucun des partis n'a recueilli la majorité absolue à l'Assemblée nationale.

24. Aux élections présidentielles, Kumba Yala a recueilli 38,81 % des suffrages, suivi par le Président intérimaire, M. Sanha, qui a obtenu 23,37 % des suffrages. Aucun des 12 candidats à la présidence n'a obtenu la majorité requise. En conséquence, et conformément à la loi électorale qui prévoit un deuxième tour dans les trois semaines d'un premier tour de scrutin auquel aucun candidat à l'élection présidentielle n'est élu, un deuxième tour est prévu pour le 16 janvier 2000.

IV. ASPECTS MILITAIRES ET DE SÉCURITÉ

25. Bien que la situation reste calme dans le pays du point de vue de la sécurité interne, la circulation d'armes légères parmi la population civile reste préoccupante, en particulier pour le maintien de l'ordre public. L'armée maintient une présence visible en public et continue à exercer des fonctions de police courantes. Les unités de police commencent à prendre position à Bissau, mais le processus continue de se heurter au manque de formation correcte et de moyens logistiques.

26. D'autre part, les autorités militaires ont cherché récemment à apaiser les préoccupations soulevées par certaines indications faisant état de nouveaux recrutements dans les forces armées en expliquant que ces recrutements n'avaient pas pour objectif d'augmenter les effectifs des forces armées mais simplement de remplacer des militaires qui devaient être démobilisés.

27. Les plans de démobilisation et de réinsertion ont continué à progresser et une mission de la Banque mondiale s'est rendue en Guinée-Bissau pour faire une

/...

étude de faisabilité approfondie, tandis qu'une équipe commune du Département des affaires politiques et du Département des affaires de désarmement du Secrétariat de l'ONU exécutait une mission d'évaluation dans le pays du 1er au 6 novembre 1999 pour aider dans l'accomplissement de ses tâches l'Équipe interinstitutions des Nations Unies, créée sur place pour favoriser le désarmement des civils. À cette fin, l'Équipe, placée sous la coordination du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, a continué, avec l'appui du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de mettre au point un programme d'incitations pour encourager les civils à remettre leurs armes. Le programme doit entrer en application dès que le deuxième tour des élections présidentielles aura eu lieu et qu'un nouveau gouvernement sera en place.

28. Au sujet des problèmes de sécurité aux frontières qui avaient été soulevés par les autorités, les membres du Conseil se souviendront que, dans mon rapport du 29 septembre 1999, je me suis engagé à m'adresser à nouveau au Conseil à propos des recommandations d'une petite mission que j'avais envoyée en Guinée-Bissau pour examiner la demande faite par le gouvernement de transition concernant l'envoi d'observateurs militaires internationaux pour surveiller la situation le long des frontières avec la Guinée et le Sénégal et pour mettre la population en confiance durant la période électorale. Il convient de rappeler aussi que, le 13 octobre 1999 (S/1999/1091), j'ai écrit au Président du Conseil pour l'informer que la mission avait constaté que la situation le long des frontières avec la Guinée et le Sénégal était instable et recommandé le déploiement d'environ 200 observateurs militaires. Après avoir étudié ces recommandations, j'ai conclu qu'il était préférable, au stade actuel, de prendre un certain nombre de mesures intérimaires, sans pour autant renoncer à la possibilité de déployer des observateurs militaires internationaux.

29. À titre de première mesure intérimaire, j'ai prié mon Représentant et son conseiller militaire de se rendre au Sénégal, en Guinée, en Gambie et au Secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour informer ces parties de la substance du rapport de la mission d'évaluation et pour encourager le Sénégal et la Guinée à créer, avec la Guinée-Bissau, des mécanismes mixtes de surveillance le long de leurs frontières communes, tout en prenant d'autres mesures de renforcement de la confiance.

30. Mon Représentant, accompagné par son conseiller militaire, s'est rendu au Sénégal et en Guinée du 8 au 15 novembre 1999 et prévoit de se rendre en Gambie et au Secrétariat de la CEDEAO dès la fin du processus électoral en cours en Guinée-Bissau. Les visites au Sénégal et en Guinée ont montré qu'il fallait continuer à renforcer la confiance entre les pays de la sous-région et établir un climat propice à un accord sur des mécanismes concrets de renforcement de la sécurité et de surveillance. Comme la situation dans la région reste complexe, les entretiens de mon Représentant avec les autorités ont montré qu'il était essentiel de maintenir un appui des Nations Unies et des autres organisations régionales, particulièrement de la CEDEAO, pour aider la Guinée-Bissau et ses voisins non seulement à consolider leurs relations bilatérales mais aussi à promouvoir une paix et un progrès durables dans toute la sous-région.

31. Quand le second volet de la mission sera achevé et que mon Représentant m'aura soumis ses recommandations, je m'adresserai de nouveau au Conseil à ce

sujet. Entre-temps, mon Représentant se tiendra en rapports étroits avec les autorités des pays concernés et continuera à travailler à leurs côtés pour promouvoir la paix, la sécurité et la coopération entre ces pays.

32. Quant à la seconde mesure intérimaire mentionnée dans ma lettre du 13 octobre au Président du Conseil, je suis heureux de faire savoir que les visites fréquentes effectuées par mon Représentant et par l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies, de même que par les membres de la communauté diplomatique, dans les divers villes et villages de toute la Guinée-Bissau ont aidé à renforcer la confiance parmi la population, montrant au public que la communauté internationale reste un partenaire qui s'intéresse à son sort et qui tient ses engagements. La réaction positive de plusieurs États et organisations à l'invitation que le Gouvernement leur a adressée d'envoyer des observateurs électoraux pour les élections du 28 novembre a été perçue comme une preuve supplémentaire de la solidarité de la communauté internationale avec le peuple de Guinée-Bissau.

V. DROITS DE L'HOMME

33. Au cours de la période considérée, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau est resté en contact étroit avec le Gouvernement, l'Assemblée nationale, les autorités judiciaires, la Commission nationale électorale, l'armée et les organisations représentant la société civile dans un effort concerté visant à favoriser le respect des droits de l'homme en Guinée-Bissau.

34. À cet égard, le Bureau d'appui a effectué en septembre et en octobre, conjointement avec le Gouvernement, des visites dans divers centres de détention, au cours desquelles il s'est déclaré préoccupé par les conditions déplorable de détention des prisonniers. Le 3 octobre, mon Représentant, en agissant en coopération avec le Gouvernement, s'est de nouveau rendu dans les prisons, cette fois accompagné d'autres représentants de l'équipe de pays des Nations Unies et de membres du corps diplomatique. En outre, le Bureau d'appui a continué d'encourager et de faciliter l'accélération des procès. À cette fin, le Bureau d'appui a apporté son concours à l'organisation d'une formation à l'intention de 20 magistrats, dans le but de hâter le déroulement du processus judiciaire. Par ailleurs, les entités compétentes des Nations Unies ont déclaré qu'elles étaient prêtes à fournir l'assistance technique requise pour assurer la tenue de procès équitables et transparents dont certains pourraient être observés par des experts des droits de l'homme.

35. Dans le cadre d'une initiative accueillie favorablement par le Bureau d'appui, les autorités ont annoncé, le 13 décembre, l'élargissement de 59 des 600 prisonniers environ détenus depuis les événements du 7 mai 1999.

VI. ASPECTS HUMANITAIRES

36. Le pays traverse actuellement une phase de transition, les secours humanitaires faisant place aux activités de reconstruction et de relèvement. La production de céréales est généralement satisfaisante. Les organismes des Nations Unies, notamment la FAO et le PAM, apportent une assistance aux groupes vulnérables, la FAO se concentrant sur l'horticulture tandis que le PAM

s'emploie à répondre aux besoins des hôpitaux, des centres de nutrition et des cantines scolaires. Les programmes "des vivres contre du travail" permettent de remettre en état les centres de santé et de construire des routes ainsi que des digues pour empêcher les intrusions d'eau de mer.

37. Les activités dans le secteur de la santé ont essentiellement consisté à reconstruire les infrastructures endommagées par les combats et à relancer le Plan national de développement du secteur de la santé pour 1998-2002, financé par la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le FNUAP, le PNUD et des donateurs bilatéraux. Une campagne nationale de vaccination antipoliomyélitique a été organisée les 30 et 31 octobre, avec le soutien et la participation d'organismes des Nations Unies.

38. Au cours de la période examinée, le rapatriement librement consenti des réfugiés bissau-guinéens se trouvant dans les pays voisins s'est poursuivi, sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). C'est ainsi que 232 réfugiés en Gambie, 855 au Sénégal et 456 au Cap-Vert ont regagné leurs foyers. Le HCR est prêt à aider à rapatrier quelque 900 réfugiés bissau-guinéens qui se sont récemment enregistrés auprès du Haut Commissariat dans la région de Boké en Guinée (Conakry), une fois que les formalités requises auront été arrêtées d'un commun accord avec les deux pays. Le HCR aide aussi plus de 6 000 ressortissants des pays voisins qui ont trouvé refuge en Guinée-Bissau, dont environ 5 500 Sénégalais originaires de Casamance et quelque 800 Sierra-Léonais et Libériens.

VII. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

39. Le Gouvernement et les partenaires internationaux se sont de nouveau déclarés convaincus que la consolidation de la paix et le processus de démocratisation, notamment l'amélioration de la sécurité et de l'ordre public, sont indispensables pour la relance durable de l'économie. Des progrès continuent d'être réalisés dans le rétablissement des services publics et sociaux de base et les autorités ont déclaré qu'elles comptaient que l'heureuse issue du processus électoral et la mise en place d'un nouveau gouvernement démocratique encourageraient les pays à verser les contributions qu'ils avaient annoncées à l'appui des efforts de reconstruction déployés par la Guinée-Bissau lors de la table ronde organisée par le PNUD à Genève les 4 et 5 mai 1999.

VIII. COORDINATION DES ACTIVITÉS DES NATIONS UNIES

40. Le Bureau d'appui et toute l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de travailler en collaboration étroite, surtout pendant les préparatifs et la tenue des élections du 28 novembre. Cette coopération a permis aux organismes des Nations Unies sur le terrain de présenter un front uni à l'appui du processus électoral et d'utiliser le plus efficacement possible l'aide offerte par la communauté internationale.

41. La coopération entre le Bureau d'appui et les organismes présents en Guinée-Bissau est facilitée et fournie dans le cadre d'un mécanisme de coordination sur le terrain qui permet aux divers représentants des Nations Unies de se réunir périodiquement afin de s'informer mutuellement de

leurs activités respectives et d'envisager d'éventuelles initiatives conjointes, en particulier pour promouvoir la réconciliation, l'état de droit et le processus électoral.

IX. OBSERVATIONS

42. La tenue des élections législatives et présidentielles le 28 novembre 1999, comme prévu, dans un climat de franchise, d'équité et de transparence a constitué un pas important dans la voie vers la démocratie, le rétablissement de la paix et de la normalité en Guinée-Bissau. J'espère que les résultats des élections législatives marqueront le début d'une ère de démocratie pluraliste.

43. J'ai le plaisir de constater que le Bureau d'appui et l'ensemble des organismes des Nations Unies sur le terrain ont uni leurs efforts à l'appui du processus électoral, en particulier pendant la phase préparatoire critique.

44. Je tiens à féliciter la communauté internationale d'avoir fourni les ressources nécessaires à l'organisation des élections et à leur observation. Je tiens aussi à signaler que le processus électoral n'est pas encore achevé et, à ce propos, je ne doute pas que les États Membres et les organismes intéressés apporteront aussi leur assistance pour l'organisation et la tenue du deuxième tour des élections présidentielles prévu pour le 16 janvier 2000.

45. Les membres du Conseil se souviendront que, dans mon dernier rapport (S/1999/1015), j'avais fait savoir au Conseil que le gouvernement de transition avait demandé que le mandat du Bureau d'appui, qui vient à expiration le 31 décembre 1999, soit prorogé d'un an pour que le Bureau puisse apporter une aide à la Guinée-Bissau durant cette période postélectorale délicate et que je reviendrais sur cette question au Conseil après avoir consulté le nouveau gouvernement qui serait issu des urnes. Aucun candidat n'ayant triomphé lors des élections présidentielles du 28 novembre, un nouveau gouvernement ne devrait pas être formé avant février 2000, après le deuxième tour des élections prévu pour le 16 janvier de la même année. En conséquence, à l'issue d'entretiens tenues avec l'actuel gouvernement de transition, il a récemment été convenu, en consultation avec les membres du Conseil, de proroger à titre intérimaire le mandat du Bureau d'appui pour une nouvelle période de trois mois jusqu'au 31 mars 2000. Je soulèverai de nouveau cette question au Conseil lorsque le nouveau gouvernement sera en place.

46. Dans ce contexte relativement positif, je ne peux manquer de faire part une nouvelle fois de mes préoccupations au sujet des prisonniers militaires et politiques qui continuent d'être détenus dans des conditions déplorables. La libération récente de certains d'entre eux est une mesure dont il convient de se féliciter et j'engage tous les intéressés en Guinée-Bissau à accélérer le processus judiciaire et à prendre des mesures pour améliorer les conditions des prisonniers qui demeurent en détention.

47. La coopération du Gouvernement et du peuple de la Guinée-Bissau ainsi que la fourniture de ressources suffisantes continueront d'être nécessaires pour assurer le succès et l'efficacité du Bureau d'appui dans l'accomplissement de sa mission de consolidation de la paix. Je suis reconnaissant aux États Membres qui ont versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale créé pour

/...

financer les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et je les engage à continuer d'apporter une assistance plus importante encore. Le soutien indéfectible de la communauté internationale est essentiel pour consolider le nouveau régime démocratique et relever les défis que représentent l'instauration d'une paix durable et le progrès en Guinée-Bissau.
